



Conseil municipal du 24 janvier 2019

Compte rendu

Appel à projets « Dynamisme des bourgs » : la commune candidate

Le Maire et la Directrice des services, Katy Sibiril ont présenté au Conseil municipal le projet de revitalisation du bourg, élaboré en 2018, par des ateliers participatifs, sous l'expertise du groupe SAFI.

En effet, l'État, La Région, l'Établissement Public Foncier, et la Banque des Territoires relancent leur dispositif partenarial pour soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres-villes et bourgs. Les communes de Bretagne, intéressées, en partenariat avec leurs intercommunalités, seront invitées à présenter leur candidature en cycle "études" ou en cycle "travaux", selon l'avancement de leur démarche. La date limite de candidature est fixée au jeudi 28 février 2019.

Les partenaires attendent des projets globaux, intégrés, co-construits, animés et faisables. L'objectif est de soutenir des projets globaux sur le périmètre resserré du centre-ville ou du bourg afin de répondre aux besoins des habitants sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne. Il s'agit de faciliter et de rendre visible la réussite de projets pour démontrer que de nouveaux modèles de développement, et notamment de nouveaux modèles économiques, peuvent prospérer dans les centres-villes et les bourgs ruraux de Bretagne.

L'Etat et le Conseil régional mobiliseront pour cette seconde édition respectivement 14 millions d'euros dans le cadre du CPER, complétés par 400 000 euros de la Banque des Territoires et un accompagnement renforcé de l'EPF. Au-delà des engagements financiers, les partenaires s'engagent à soutenir les projets en mobilisant leurs compétences respectives « de droit commun » et en adaptant au besoin leurs modalités d'interventions.

Deux cycles pourront être accompagnés :

- Le cycle étude permet de construire le plan d'action (ou une nouvelle phase d'un plan d'action à compléter) à partir des différentes études amont. La Commune de Plougonven a été retenue dans ce cadre lors du précédent appel à projet.
- Le cycle travaux celui qui nous concerne plus particulièrement. Il comprend les opérations d'investissement (acquisition, travaux de remise en état, constructions, réhabilitation, travaux d'aménagement...), et l'animation dédiée à la mise en œuvre des projets. Les opérations pourront être de différentes natures, avec des maîtrises d'ouvrages variées. Les dépenses relatives aux opérations d'investissement devront être commencées sur la durée du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'approuver le principe d'une candidature de la Commune de Plougonven à cet appel à projet pour le cycle travaux et autorisé le Maire à présenter ledit dossier.

Pour la mise en œuvre du programme d'opérations entrant dans le projet de dynamisation du bourg, il convient d'engager à court terme les premières études architecturale, d'urbanisme et paysagère (agrandissement de la maison de santé, premiers aménagements légers de rencontre et de convivialité place du centre, première étude d'urbanisme et d'architecture pour le futur lotissement de Kergollot, colorisation des façades, etc.), et de donner au maire la possibilité de mettre en place les appels d'offres correspondants.

Dans la mise en œuvre du projet de dynamisation du bourg, la réhabilitation de l'îlot de la rue Lécuyer sera une action fondamentale de restructuration urbaine du bourg.

La réhabilitation de cet îlot, dont l'habitat est dégradé, est une des orientations d'aménagement et de programmation du référentiel foncier et immobilier de la commune. Cette OAP figure dans le PLU approuvé en 2018, et sera inscrite dans le futur PLUi-H de Morlaix Communauté.

La maîtrise foncière est un élément fondamental de cette opération.

La commune sollicite l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF) pour assurer le portage de l'acquisition de ces immeubles. A cet effet, il convient de solliciter le partenariat de l'EPF dans le cadre d'une convention opérationnelle, en application de la convention cadre de Morlaix Communauté.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la convention opérationnelle avec l'EPF sur l'îlot de la rue Lécuyer et autorise le maire à lancer les appels d'offres pour la mise en œuvre du programme d'opérations entrant dans le projet de dynamisation du bourg.

Service enfance-jeunesse : bilan de l'année 2018 – perspectives 2019

En application du Plan Educatif local voté par le Conseil municipal, Laurent Fralin, responsable du service Enfance-Jeunesse, accompagné de Yolande de Ternay, a présenté le bilan du service pour l'année écoulée ainsi que les perspectives pour 2019.

Restauration de l'église Saint Yves : attribution des marchés de travaux

Les offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres ont été analysées par le maître d'œuvre, l'Agence de Ponthaud. A l'unanimité, le Conseil municipal a décidé d'attribuer les marchés pour un montant global de 1 364 954 €.

Lots	Entreprise proposée
1- Maçonneries-Pierre de taille	Art
2- Charpente	Cruard
3- Couverture	Davy
4- Vitraux	Barthe Bordereau
5- Serrurerie	Art Camp + Marius Henry
6- Menuiserie	Coreum
7- Polychromie	L'Acanthe
8- Cloches-Paratonnere	Bodet
9- Electricité-Plomberie	Non attribué

Transformation de la Maison Laizet en point info tourisme

Le maire a rendu compte des décisions prises pour l'attribution des marchés pour la transformation de la maison Laizet en point info tourisme.

Location des salles : règlement

Un règlement de location des salles communales a été étudié lors d'une réunion préalable. Le Conseil municipal a pris connaissance de ce document de travail qui sera voté ultérieurement.

Orientations budgétaires

Bernadette Auffret, responsable de la Commission « Finances » et Laurent Thépault, en charge de la programmation des investissements ont présenté les principales orientations budgétaires pour 2019. Les budgets seront votés lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Location des salles : règlement

Un règlement de location des salles communales a été étudié lors d'une réunion préalable. Le Conseil municipal a pris connaissance de ce document de travail qui sera voté ultérieurement. Les commissions poursuivent leurs travaux sur la mise à jour des règlements sur l'utilisation des salles.

Orientations budgétaires

Bernadette Auffret, responsable de la Commission « Finances » et Laurent Thépault, en charge de la programmation des investissements ont présenté les principales orientations budgétaires pour 2019. Les budgets seront votés lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Bilan d'activité 2017 de Morlaix Communauté : communication

Conformément à la loi Chevènement, le rapport d'activité de la communauté d'agglomération a été présenté aux membres du Conseil municipal.

Cette présentation a également permis à chaque délégué dans une commission de présenter les activités des commissions auxquelles il a participé en 2018.

Lutte contre les mérules et autres parasites xylophages

Le dispositif de lutte contre les mérules et autres parasites xylophages distingue deux groupes de communes, celles maintenues en zone de vigilance et celles inscrites en zone d'exposition. **A l'unanimité**, le Conseil municipal a décidé de renouveler l'avis prononcé en 2018 pour le maintien de Plougonven en zone de vigilance. Il découle de ce choix que les notaires, agents immobiliers et professionnels de la transaction immobilière ont l'obligation d'informer les futurs acquéreurs quant à cette question.

Ressources Humaines : rémunération des agents à l'occasion des élections

Le Conseil municipal a approuvé **à l'unanimité** les conditions de rémunération des agents administratifs qui seront mobilisés à l'occasion des élections organisées en 2019.

Renouvellement des adhésions de la commune (AMF, AMR et CPRB)

A l'unanimité, le Conseil municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires de France pour un montant de 1 099.94 € pour 2019. Cette association a pour objectif la défense des collectivités notamment auprès des pouvoirs publics.

La Commune renouvellera également son adhésion (100 €) à l'Association des maires ruraux du Finistère qui fait entendre la voix des plus petites communes.

Proposé au vote, le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (CPRB) a été ajourné.

Admission en non valeur d'une créance non recouvrée

Une créance de garderie d'un montant de 4.50 € n'a pu être recouvrée par la trésorerie municipale. **A l'unanimité**, le Conseil municipal a décidé de l'inscrire en non valeur.

Finances : tarifs 2019

Les tarifs communaux, proposés par la commission « Finances » ont été approuvés **à la majorité** (5 abstentions). Ils seront applicables à compter du 1^{er} avril 2019.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Délibération N°2019-09 : Annexe « tarifs 2019 »

1-CIMETIERES

1.1-CONCESSIONS	2019
CONCESSION 50 ANS	270,00 €
CONCESSION 30 ANS	204,00 €
CONCESSION 15 ANS	150,00 €
1.2-COLOMBARIUM ET CAVEAUX	
CAVEAU	1 200,00 €
CAVURNE	291,00 €
COLOMBARIUM POUR 2 URNES	309,00 €
RENOUVELLEMENT TOUS LES 20 ANS	171,00 €
1.3-CAVEAU COMMUNAL	
CAVEAU JUSQU'À 30 JOURS	21,60 €
AU-DELA DES 30 JOURS - PAR JOUR	0,90 €
PLAQUE JARDIN DU SOUVENIR	

2- ENFANCE JEUNESSE

2.1-GARDERIE (ACCUEIL PERISCOLAIRE)	2019
MATIN DE 7H30 A 8H45	1,80 €
SOIR AVEC GOÛTER DE 16H30 A 18H30	2,50 €
PENALITE DE RETARD > 15 MN LE SOIR	3,65 €
MERCREDI MIDI	1,15 €
MATIN DE 7H30 A 8H45 (Personnel communal)	1,50 €
SOIR AVEC GOÛTER DE 16H30 A 18H30 (Personnel communal)	2,00 €
PENALITE DE RETARD > 15 MN LE SOIR (Personnel communal)	3,65 €

2.2-ALSH VACANCES SCOLAIRES	2019
REPAS (Tout âge)	2,95 €

2.3-PASAJ (à partir de 13 ans)	2019
ADHESION ANNUELLE (par année civile)	13,00 €
PARTICIPATION AUX ACTIVITES FORFAIT 1 :	2,70 €
PARTICIPATION AUX ACTIVITES FORFAIT 2 :	5,40 €
PARTICIPATION AUX ACTIVITES FORFAIT 3 :	7,40 €
PARTICIPATION AUX ACTIVITES FORFAIT 4 :	10,50 €



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Délibération N°2019-09 : Annexe « tarifs 2019 »

2.4-ALSH MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES (jusqu'à 12 ans inclus)		
COEFFICIENT ENTRE 0 et 399		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
JOURNEE AVEC REPAS	4,45 €	6,45 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	3,65 €	5,65 €
COEFFICIENT ENTRE 400 et 599		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
JOURNEE AVEC REPAS	7,70 €	9,70 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	4,40 €	6,40 €
COEFFICIENT ENTRE 600 et 799		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
JOURNEE AVEC REPAS	10,10 €	12,10 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	5,70 €	7,70 €
COEFFICIENT ENTRE 800 et 999		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
JOURNEE AVEC REPAS	12,10 €	14,10 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	6,70 €	8,70 €
COEFFICIENT ENTRE 1 000 et 1 199		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
JOURNEE AVEC REPAS	14,50 €	16,50 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	7,70 €	9,70 €
COEFFICIENT SUPERIEUR A 1 200		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
JOURNEE AVEC REPAS	15,50 €	17,50 €
DEMI JOURNEE SANS REPAS	8,80 €	10,80 €
2.5-"CAMPS D'ETE"		
COEFFICIENT ENTRE 0 et 399		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
SEMAINE	67,20 €	77,00 €
COEFFICIENT ENTRE 400 et 599		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
SEMAINE	88,80 €	98,60 €
COEFFICIENT ENTRE 600 et 799		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
SEMAINE	111,00 €	120,50 €
COEFFICIENT ENTRE 800 et 999		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
SEMAINE	123,00 €	134,00 €
COEFFICIENT ENTRE 1 000 et 1 199		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
SEMAINE	147,00 €	157,60 €
COEFFICIENT SUPERIEUR A 1 200		2019
COMMUNE		<i>Plougonven</i> <i>Extérieur</i>
SEMAINE	156,00 €	167,80 €



CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2019
Délibération N°2019-09 : Annexe « tarifs 2019 »

2.6-TRANSPORT SCOLAIRE		2019				
PREMIER ENFANT		1,00 €				
DEUXIEME ENFANT		0,70 €				
TROISIEME ENFANT		0,30 €				
ENFANTS SUIVANTS		GRATUIT				
3-CANTINE MUNICIPALE		2019				
3.1-ADULTES		2019				
REPAS		4,60 €				
3.2-ENFANTS - Selon quotient familial						
QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 399	De 400 à 599	De 600 à 799	De 800 à 999	De 1000 à 1199	1200 et plus
Prix du repas	1,45 €	1,95 €	2,45 €	3,00 €	3,30 €	3,50 €
3.3-PENALITE		2019				
DEFAUT D'INSCRIPTION AU REPAS ou INSCRIPTION TARDIVE		3,00 €				
4-CULTURE						
4-1-BIBLIOTHEQUE (Abonnements)		2019				
ABONNEMENT ADULTE et PORTAGE DE LIVRES		15,00 €				
ABONNEMENT JEUNE (enfants de plus de 12 ans)		3,00 €				
ABONNEMENT PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP		7,00 €				
ABONNEMENT BENEVOLE MEDIATHEQUE ou ADHERENT DU PASAJ		GRATUIT				
ABONNEMENT DEMANDEUR D'EMPLOI		GRATUIT				
4-2-BIBLIOTHEQUE (Vente de livres : opérations "desherbage")		2019				
LOT DE 5 REVUES		1,00 €				
LIVRE DE POCHE (l'unité) ou LIVRE ABÎME		0,50 €				
BANDE DESSINEE (l'unité) ou BEAU LIVRE (encycopédie, etc.)		2,00 €				
AUTRES OUVRAGES (roman, album, document, etc.)		1,00 €				
5-CYBERCOMMUNE		2019				
COURS COLLECTIFS (1 heure)		20,00 €				
COURS PARTICULIERS (1 heure - Réservé aux particuliers de la Commune)		8,00 €				
GRAPHISME (aide à la réalisation de visuels – L'heure) IMPRIMANTE 3D		12,00 €				
CONNEXION INTERNET (1 heure)		GRATUIT				
IMPRESSION COULEUR (50 copies gratuites par association et par an)		0,80 €				
IMPRESSION NOIR & BLANC		0,45 €				
6-TERRE VEGETALE		2019				
EMPORTEE (le m ³)		7,50 €				
CHARGEE (le m ³)		9,50 €				
7-LOCATIONS DIVERSES						
7.1-LOCATION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS		2019				
TERRAIN COMMUNAL DU VEEN FO (par hectare)		188,00 €				
TERRAIN COMMUNAL DE KERMADEC (par hectare)		123,00 €				
7.2-LOCATION DE BARRIERES MOBILES		2019				
ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE (la barrière)		2,40 €				
PARTICULIERS DE LA COMMUNE (la barrière)		1,30 €				
CAUTION (pour 1 à 5 barrières)		100,00 €				
7.3-LOCATION DE TABLES ET CHAISES		2019				
LA CHAISE		0,90 €				
LA TABLE		2,80 €				
CAUTION		100,00 €				



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

Délibération N°2019-09 : Annexe « tarifs 2019 »

8-LOCATIONS DE SALLES

	2019	
	Plougonven	Extérieur
8.1-SALLE DES FÊTES		
PARTICULIERS		
CAFE, APERITIF	63,50 €	127,00 €
BUFFETS CAMPAGNARDS	150,50 €	306,00 €
MARIAGE, BANQUET, REPAS ... + OFFICE	297,50 €	392,00 €
CAUTION	500,00 €	500,00 €
ASSOCIATIONS		
CONCOURS ET JEUX (cartes - dominos)	79,00 €	121,00 €
REPAS, REUNION, ASSEMBLEE, EXPOSITION, MARCHÉ D'ARTISANAT, CONFERENCE, THÉÂTRE	97,50 €	170,00 €
SOIREE SPECTACLE, LOTO, THE DANSANT	155,00 €	295,00 €
CAUTION	500,00 €	500,00 €

	Plougonven	Extérieur
8.2-MAISON DES ASSOCIATIONS (ST EUTROPE)		
CAFE, APERITIF	39,50 €	61,50 €
CONCOURS ET JEUX (cartes - dominos)	54,00 €	104,00 €
SOIREE RESTAURATION SUR PLACE	97,50 €	192,50 €
SOIREE RESTAURATION - VENTE A EMPORTER	60,00 €	120,00 €
REUNION OU ASSEMBLEE GENERALE (organisme privé)	92,50 €	185,00 €
COURS ET ACTIVITES DE LOISIRS (Hors associations à but non lucratif)	118,00 €	118,00 €
CAUTION	500,00 €	500,00 €

	2019
9.3-SALLE DE TENNIS (*)	
LOCATION (Associations de Plougonven uniquement)	118,00 €
CAUTION	500,00 €

	Plougonven	Extérieur
8.4-SALLE DE DETENTE DU BOULODROME		
LOCATION POUR REPAS (Associations de Plougonven uniquement)	126,00 €	
LOCATION SANS REPAS (Associations de Plougonven uniquement)	53,00 €	
LOCATION PARTICULIERS CAFE APERITIF	50,00 €	100,00 €
LOCATION PARTICULIERS BUFFET CAMPAGNARD	120,00 €	240,00 €
LOCATION PARTICULIERS MARIAGE BANQUET...	240,00 €	320,00 €
CAUTION	500,00 €	500,00 €

	2019
8.4-DIVERSES SALLES POUR ACTIVITES ANNUELLES (Prix à l'année)	
SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE LARHER (yoga, kick boxing, etc.)	53,00 €
MAISON PAUL	53,00 €
SALLE DE JUDO	53,00 €
SALLE DES FETES DU KERMEUR	53,00 €

	2019
8.5-CHAPELLE CHRIST	
LOCATION	GRATUIT
CAUTION	100,00 €

	2019
8.6-ESPACE DE CO-WORKING	
½ JOURNEE	2,00 €
JOURNEE	4,00 €
10 JOURS	35,00 €
MOIS	80,00 €
CAUTION BADGE (si cette option est retenue)	30,00 €